



Règlement Espoir UrbanTrail de Clermont l'Hérault



Samedi 16 avril 2022

Organisation : Mairie de Clermont l'Hérault et association Espoir SLA

Les Parcours :

La Gorjan

Boucle de 11km et d'un dénivelé de 260 de dénivelé positif au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation véhicules ouverte.

Départ : Samedi 16 avril 2022, départs de 14h à 16h

Le Guilhem

Boucle de 11km et d'un dénivelé de 260 de dénivelé positif au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 16 avril 2022 à 20h45

La Croustade

Une boucle de 3km et d'un dénivelé de 85m positif à l'intérieur de la ville pour les 12 à 16 ans inclus (2010-2009-2008-2007-2006)

Départ : Samedi 16 avril 2022 à 19h30

Le Petitou

Une boucle de 1,500km et d'un dénivelé de 50m positif à l'intérieur de la ville pour les 10 à 11 ans (2011-2012)

Départ : Samedi 16 avril 2022 à 19h

Tarifs:

Le Guilhem : 12€ si inscription en décembre ou janvier, 15€ si inscription en février, mars ou avril.

La Gorjan Rando, La Croustade et le Petitou : 2€

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association Espoir SLA luttant contre la maladie de Charcot.

Le tarif inclut les ravitaillements en course et à l'arrivée, un cadeau au retrait du dossard.

Pour s'inscrire :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés mais il faut :

- S'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou pour les mineurs :

- le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois."
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.ats-sport.com. Ou bien au service des sports de la Ville de Clermont l'Hérault, Gymnase Patrice Rebichon à Clermont l'Hérault.

Les inscriptions par internet seront closes le Jeudi 14 avril 2022 à 23h59.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date ; dans ce cas un préavis sera indiqué sur la page du site internet de la mairie dédiée à l'Espoir Urban Trail.

Les personnes en situation de handicap désirant participer à la course sont priées de contacter l'organisateur.

Assurances

Responsabilité civile Mairie : SMACL

Il est rappelé aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Dossards :

Retraits des dossards et tee-shirts :

- Jusqu'au 15 avril de 8h à 11h au gymnase Patrice Rebichon
- Samedi 16 avril de 10h à 17h, au Village départ à Clermont l'Hérault

Catégories :

- La Gorjan, randonnée : inscription tout public
- Le Guilhem : inscription possible à partir de la catégorie CADET (né(e)s en 2006) avec autorisation parentale si mineur
- La Croustade : boucle de 3km pour les 12-15 ans (2007-2008-2009-2010)
- Le Petitou : boucle de 1.5km pour les 10-11 ans (2011-2012) (pas de chronométrage, ni classement, tous les enfants auront un petit cadeau)

Matériel obligatoire :

- Le Guilhem : lampe frontale, vêtements réfléchissants, épingles à nourrice pour dossard, réserve d'eau d'au moins 300 ml, barres énergétiques et gels conseillés.
- Croustade et Petitou : épingles à nourrice pour dossard, tenue adaptée.
- La Gorjan : tenue et chaussures adaptées, épingles à nourrices pour le dossard.

Barrière horaire :

Le Guilhem : la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 23h.

Chronométrage :

Assurés avec la gestion de course et les inscriptions par ATS Sport. Pour le Guilhem, assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard.

Zone protégée et déchets de course :

L'Espoir Urban trail de Clermont l'Hérault se déroule en Ville et dans des zones boisées et espaces naturels.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout coureur surpris en train de jeter un gel ou autre déchet en course se verra immédiatement exclu du classement et de la course.

Récompenses :

Remise des récompenses :

Elle aura lieu le samedi à 20h pour le Petitou et la Croustade et à 22h30 pour le Guilhem. Seront récompensés seulement les personnes présentes au moment de la cérémonie de remise des récompenses.

Pour le Petitou, pas de classement ni de podium.

COVID 19, protocoles et pass sanitaires (sauf changement de réglementation sanitaire d'ici à) :

Le pass sanitaire sera obligatoire pour les personnes à partir de 12 ans afin de récupérer leurs dossards de course. Le port du masque est vivement conseillé dans le sas de départ ainsi que lors des rassemblements de départ et d'arrivée. Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition aux ravitaillements ainsi que dans la salle G Brassens de Clermont l'Hérault.

L'organisation tiendra un cahier de rappel covid, le port du masque est obligatoire sauf lors de la pratique sportive. Référent Covid : Eric Bevilacqua.

Contrôle anti dopage

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Sécurité et droit d'images :

Un dispositif de secours est mis en place et coordonné par l'organisateur et la police municipale. Sur le temps de l'évènement, les secours sont assurés par l'association de secourisme Aqualove. Six personnes composeront l'équipe ; 3 au village départ et 3 en équipe mobile sur la course avec un véhicule.

Les coureurs et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Ce trail bénéficie d'une assurance souscrite.

Tout coureur ou randonneur décidant de quitter la course sans rejoindre l'arrivée le fait de son plein gré. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable et n'est pas tenue de contrôler si les coureurs inscrits ont bien tous pris le départ et franchi la ligne d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité routière est assurée par les signaleurs et les services de l'ordre. Certaines zones du parcours peuvent se faire sur route ouverte à la circulation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur ainsi que les réseaux sociaux de la Ville.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en vous s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter